

LEGENDE

- candélabre
- borne balisage
- ▲ sens du faîtage
- - - limite de constructibilité
- limite de propriété
- - - - - périmètre d'aménagement
- haie vive
- Arbres existants
- Arbres à planter
- Trottoir
- Cheminement piéton
- Espace végétalisé public
- Espace végétalisé à la charge de l'acquéreur et non constructible
- Principe d'implantation du garage

* La voirie, les places de stationnement publiques, les espaces végétalisés publics, le bassin de rétention, le cheminement piéton et les éclairages seront rétrocédés à la commune.

